



AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion du 1^{er} mai 2023 le Règlement numéro 321-2023 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement numéro 292-2021;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence de prévoir des mesures pour la gestion des contrats municipaux;

Que ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

Donné à Caplan, ce 24 mai 2023.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Vital Cyr
Directeur général et greffier-trésorier par intérim